

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-476/SG/FP infligeant un blâme à un préposé principal du corps territorial des Postes et Télécommunications .

n° 73-476/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
19 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Un blâme est infligé à M. Mohamed Nour Hassan, préposé principal, 2° échelon, du corps territorial des Postes et Télécommunications, pour absences non motivées et injustifiées, manque de compétence professionnelle et mauvaises manières habituelles de servir.